

03/04/2022



FORMATION A L'AIPR

A partir de 210,00€ HT

Informations générales

Obligatoire depuis le premier janvier 2018, l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) l'employeur délivre cette formation à son personnel devant intervenir à proximité des réseaux.

Décret n° 2011-1241 du 05 octobre 2011.

Suivant les données du ministère de la transition énergétique et solidaire, en 2015 on estime à 65000 dommages de réseaux par an en France, soit 260 par jour ouvrable.

Prérequis

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler).

Aucun prérequis technique demandé.

Personnel concerné par la formation

Profil concepteur : personne intervenant pour le compte du responsable du projet, du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, dans le cadre de la préparation ou du suivi des projets de travaux. Un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme prestataire intervenant à sa demande doit justifier d'une AIPR au titre du profil concepteur.

Profil encadrant : personnel de l'entreprise de travaux intervenant sous la responsabilité de l'exécutant des travaux et en charge de l'encadrement des travaux (chef d'équipe, chef de chantier, conducteurs de travaux, chargé d'études...).

Au moins en salarié profil encadrant doit également être détenteur d'une AIPR.

Profil opérateur : l'AIPR est obligatoire pour toute personne ayant pour mission de réaliser des travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés. L'autorisation doit être délivrée, soit, lorsqu'il s'agit du conducteur d'engin, soit, lors d'une intervention dans le cadre de travaux urgents (jusqu'au 1er janvier 2019, un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents devra justifier d'une AIPR).

Objectifs de la formation

Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux

Approfondir ses connaissances du Guide Technique

Identifier les risques pour adapter ses méthodes d'intervention

Préparer et obtenir l'examen AIPR réalisé sous forme de QCM

Durée de la formation

1 jour

- ✓ Théorie : 6 heures
- ✓ Examen par QCM : 1 heure

03/04/2022

Modalités et délais d'accès

Sessions de 6 à 12 stagiaires

Nous contacter

Dates des sessions, voir notre calendrier de formation et nous contacter pour l'organisation de nouvelles sessions.

Tarifs

A partir de 210,00€ HT

Contact

Site internet : voir rubrique « nous contacter »

Mail : contact@formadistech.fr

Téléphone : 01 60 10 05 73

Adresse postale : 3, rue Blaise Pascal – ZA de la Vigne aux loups – 91380 CHILLY MAZARIN

Méthode

Partie théorique

Vidéoprotection, diaporama commenté, discussion heuristique, ...

Support de cours en manuel pédagogique

Partie d'évaluation

Examen de compétences par QCM via internet en lien direct avec le site du Ministère de la transition écologique et solidaire, à partir d'ordinateurs ou tablettes mis à disposition des apprenants, ou poste informatique des clients.

Contenu de la formation

Partie théorique :

- ✓ La réforme de la protection à l'endommagement des réseaux sur chantier, le rôle, les responsabilités et les obligations de chaque intervenant, avant et pendant les travaux
- ✓ La réglementation liée aux DT et DICT
- ✓ La réglementation de l'AIPR – (évaluation)
- ✓ Les définitions
- ✓ Les différents intervenants dans la réforme DT-DICT
- ✓ Les différents types de réseaux concernés par les DT-DICT ainsi que les cas de dispense
- ✓ Le fonctionnement des DT-DICT (DT suivie de DICT, DT/DICT conjointes) – (évaluation)
- ✓ DT suivie d'une DICT
 - La préparation d'un chantier (évaluation)
 - La préparation des travaux
- ✓ DT/DICT conjointes – intervention simultanées – (évaluation)
- ✓ La réalisation des travaux
 - Le marquage et le piquetage des réseaux – (évaluation)
 - Les cas particuliers pour les travaux urgent – (évaluation)
 - Application du Guide Technique – (évaluation)

03/04/2022

- La reconnaissance sur le terrain – (évaluation)
- Attitude en cas de dommage, l'arrêt des travaux, etc... (évaluation)

Modalité dévaluation

Examen de compétences par QCM via internet en lien direct avec le site du Ministère de la transition écologique et solidaire, à partir d'ordinateurs ou tablettes mis à disposition des apprenants, ou poste informatique des clients.

- ✓ Concepteurs et Encadrants – QCM de 40 questions
- ✓ Opérateurs – QCM de 30 questions

Taux de réussite

98 %

Taux de satisfaction

99 %

Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Prendre contact avec notre référent handicap Monsieur **Philippe FAUJEAU – 06 79 47 29 52**
- ✓ **Compléter le questionnaire « handicap »** en téléchargement sur notre site internet, ou en envoi sur demande auprès de notre référent handicap
- ✓ En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés et mise en place en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place les outils, rythme, ou modalités particulières adaptées au handicap exprimé et de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être inclus au groupe d'apprenant dans les meilleures conditions possibles.